

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril 2026, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 03 avril 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, CHIMIACK Pascale, LOUIS Christine, GADBOIS Catherine, MARET Sophie, MARET Valérie (à partir de 18h59), CHARREAU Estelle et CHARDON Amélie et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, LEFORT Patrick, ROYNEL Patrick, MORI Thierry, GONZALEZ Emmanuel et BROUSSE Yann

Absents excusés : Mme ASLOUDJ

M. CRAVERO

M. FAUCHER

Mme COURVOISIER

Mme MARET Valérie

Pouvoir à Mme LOUIS

Pouvoir à Mme CHIMIACK

Pouvoir à M. TROLIO

Pouvoir à Mme CHARDON

Pouvoir à M. RAT (jusque 18h59)

Absents :

Secrétaire de séance : Yann BROUSSE

La réunion débute à 18h34 présidée par Monsieur le premier adjoint.
Monsieur Yann BROUSSE est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2026

Pas de remarque particulière.

Le procès-verbal est adopté à 18 voix pour et une abstention.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame le Maire sort de la salle après la présentation et Madame Christine LOUIS, doyen d'âge, prend la présidence pour organiser le vote.

La délibération est adoptée à 18 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Il est proposé d'affecter au budget communal 2026 l'excédent de fonctionnement reflété par le CFU 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU TAUX DE FISCALITE LOCALE 2026

Il est proposé de maintenir les taux 2025.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS

Il est proposé de verser 14 390€ de subventions pour cette année entre les différentes associations.

Monsieur LEFORT demande des explications sur certaines variations (à la hausse ou à la baisse), notamment une faible augmentation pour l'association de chasse (qui a néanmoins obtenu ce qui avait été sollicité).

Réponse de Madame CHIMIACK : les baisses sont dues à des manques de pièces dans les dossiers de demande de subvention. Certaines associations n'ont pas répondu. La décision a néanmoins été prise de ne pas pénaliser ces associations en reconduisant une subvention.

La délibération est adoptée à 12 voix pour (Madame Valérie MARET est arrivée à 18h59 et 7 élus ne prennent pas part au vote, étant membres d'une association concernée).

BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 de la commune est présenté au membre du conseil. Il s'équilibre, en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 1 098 131,53 euros

Section d'investissement : 1 220 005,51 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FONGIBILITE DES CREDITS

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

-Autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section,

-Donner tous pouvoirs à M ou Mme le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHE DU 53 RUE DU GENERAL LECLERC - Electricité

Après avoir présenté l'ensemble des dossiers des entreprises ayant répondu à l'appel pour le lot n°8 - Electricité, il a été retenu l'entreprise suivante :

Pierre Electricité de Breuvery-sur-Coole, pour un montant de 31 729,56€ HT

Monsieur LEFORT pose une question sur le coût. Il lui est indiqué que ce devis est moins élevé que celui de l'entreprise SOVITEL, précédent titulaire du marché.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est présenté la bouture du règlement intérieur du conseil municipal qui est proposé à l'assemblée. Madame CHARREAU s'interroge sur d'éventuelles modifications. Il lui est répondu par la négative.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ELECTIONS DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE-GILLES DE GENNES

Il est demandé au conseil de nommer les délégués pour le représenter au sein du conseil d'administration du collège Pierre-Gilles de Gennes.

Après délibérations, il est décidé de proposer, comme titulaire, Monsieur Thierry MORI et, comme suppléant, Monsieur Jérôme RAT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Il est proposé au conseil de maintenir le même nombre de membres que lors du mandat précédent soit :

4 membres du conseil municipal
4 membres des associations

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU CCAS

Suite à la délibération précédente une seule liste de membres du conseil municipal se présente :

Madame CHARDON Amélie, Monsieur LEFORT Patrick, Madame CHARREAU Estelle et Madame MARET Sophie

La liste est élue à l'unanimité

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Il est présenté au conseil les rôles de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.
3 membres doivent être proposés.

Membre de la commission	Proposition
un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal	Patrick LEFORT
un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet	Christine LOUIS
un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.	Emmanuel GONZALEZ

FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il est précisé le rôle de la CCID dont la présidence sera assuré par Madame le Maire.
12 commissaires titulaires et 12 suppléants sont prévus

Le Conseil municipal propose 23 noms : les 18 conseillers municipaux + 5 personnes extérieures (AIME Yannick, DA COSTA Mario, DE LA HAMAYDE Arnaud, LUGNIER Christian, VALADIER Annick)
La délibération est adoptée à l'unanimité

ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU SECTEUR DE VITRY LE FRANÇOIS.

Après une présentation des missions du syndicat, Madame ASLOUDJ se propose comme déléguée titulaire et Monsieur MORI comme délégué suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38.

Le Secrétaire de séance,
Yann BROUSSE

Le 1^{er} Adjoint,
Michel TROLIO

SOUS RESERVE D'APPROBATION DU CONSEIL